PARTENARIAT MONDIAL *pour* L'EDUCATION

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 21-22 MAI 2013, BRUXELLES (BELGIQUE)

INTRODUCTION

Séance d'information

La demi-journée d'information du 20 mai 2013 a donné lieu à des exposés du Comité consultatif financier, du Groupe de travail sur le plan stratégique et du Groupe de travail sur la gouvernance ; des précisions ont également été apportées sur le soutien au niveau des pays et le suivi des promesses de contribution.

L'ordre du jour de la réunion se trouve sur le site web du Partenariat mondial pour l'éducation (« Partenariat mondial » ou « GPE »)[1]. La liste des participants figure en **Annexe 1.**

Le présent compte rendu résume les questions débattues et les décisions prises.

1. MOT DE BIENVENUE, PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE RÉUNION

1.1 La Présidente du Conseil d'administration, Carol Bellamy, ouvre la séance et remercie la Commission européenne d'accueillir la réunion dans son Centre de conférences.

1.2 La Présidente informe le Conseil qu'elle a reçu du membre du Conseil représentant le groupe Bailleur 2 une demande de modification du paragraphe 7.10 du compte rendu de la réunion du Conseil d'administration tenue à Paris les 19 et 20 novembre 2012 (BOD/2012/12 DOC 01)[2] ; il demande que ce paragraphe fasse état des inquiétudes suscitées par le risque que

[1] http://www.globalpartnership.org/media/Board/Brussels-2013/2013-05-Reunion-Conseil-Ordre-du-jour.pdf
[2] http://www.globalpartnership.org/media/Board/Paris-2012/Paris2012_Report_FR.pdf

représentent les éventuels déficits de financement pour la réputation du Partenariat mondial. La modification du paragraphe 7.10 du rapport est la suivante :

> « L'un des administrateurs exprime ses inquiétudes quant au risque croissant que la prévision d'un déficit de financement fait courir à la réputation du GPE. Il indique qu'il pourrait être nécessaire de réétudier en profondeur le système d'allocation des financements du GPE pour tenir compte du fait que la demande dépasse l'offre. »

1.3 La Présidente demande l'approbation du compte rendu avec cette modification.

1.4 La décision suivante est approuvée :

> **BOD/2013/05-02 — Approbation du compte rendu de réunion :** le Conseil d'administration approuve le compte rendu de la réunion du Conseil d'administration tenue à Paris (France) les 19 et 20 novembre 2012 (BOD/2012/11 DOC o1).

2. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

2.1 La Directrice générale, Alice Albright, présente les informations incluses dans son rapport au Conseil (BOD/2013/05 DOC 02) qui esquisse les grandes priorités des six prochains mois. Il est précisé qu'à l'avenir, le rapport du Directeur général abordera les questions stratégiques, les activités de financement, les contributions des bailleurs de fonds ainsi que la gestion des fonds et l'emploi du budget. Des compléments d'informations opérationnelles continueront à être fournis régulièrement via les bulletins d'information. Les paragraphes suivants reprennent certains points forts du rapport.

2.2 La Directrice générale expose ses premières impressions quant aux opportunités actuelles du Partenariat mondial. L'éducation attire de plus en plus d'attention et suscite un sentiment d'urgence accru au niveau tant mondial que local. C'est ce qui est apparu lors des réunions ministérielles et connexes sur l'Apprentissage pour tous qui se sont tenues à Washington du 15 au 21 avril 2013. La semaine a notamment été marquée par des discussions avec les ministres de l'Éducation de sept pays (qui comptent ensemble près de la moitié des 61 millions d'enfants non scolarisés), une manifestation à la Maison Blanche et une réunion ministérielle de haut niveau organisée par le Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies et le Président de la Banque mondiale. La Directrice générale signale, par ailleurs, que le Secrétariat a récemment signé un protocole d'accord avec la Banque islamique de développement afin de favoriser une meilleure coopération, notamment en matière de financements novateurs. La Directrice générale indique qu'il a été demandé au Partenariat mondial de se charger des suites à donner aux réunions ministérielles et de contribuer, avec le Représentant spécial des Nations Unies pour l'éducation dans le monde, à faciliter l'organisation

d'une nouvelle série de consultations en marge de l'ouverture de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2013.

2.3 La Directrice générale souligne la solidité du modèle économique du Partenariat mondial, indiquant que ce modèle est parfaitement adapté aux processus locaux des pays et bien conçu pour favoriser la collaboration avec un éventail de partenaires clés. L'impact et le rayonnement du partenariat sont déjà substantiels et peuvent encore être accrus. Elle remarque que le modèle du Partenariat mondial offre d'énormes possibilités pour aider les pays en développement partenaires à améliorer leurs résultats en matière d'éducation de base et veiller à une utilisation efficace des ressources financières. Preuve de la réussite de ce modèle, l'« empreinte » du GPE a quasiment doublé au cours des dernières années en raison d'une demande accrue.

2.4 La Directrice générale signale un certain nombre de défis à relever. Elle souligne en particulier la nécessité de mettre en place un solide canal de promotion de l'éducation à l'échelle mondiale. Le GPE doit continuer à affiner son modèle-pays en intégrant pleinement ses priorités et ses compétences techniques dans les activités qu'il mène à l'échelle des pays. Dans ses travaux, le Partenariat mondial devra adopter une démarche plus stratégique et intervenir plus en amont, de manière à ce que les discussions avec les ministères et les membres des groupes locaux pour l'éducation (GLPE) aient lieu dès le stade d'élaboration du plan sectoriel de l'éducation plutôt que seulement au moment des requêtes de financement de la mise en œuvre des programmes. Déterminer comment intégrer et doser l'innovation, et comment renforcer les opérations principales du Partenariat mondial, constituent d'autres défis.

2.5 S'agissant des modalités d'hébergement par la Banque mondiale, la Présidente rappelle au Conseil qu'il a apporté un soutien unanime à l'option « Statu Quo Plus » recommandée par le rapport Evans d'octobre 2012. La Directrice générale souligne que l'application de cette décision requiert un travail considérable ; les discussions initiales ont commencé et il semble que la Banque mondiale comme le Secrétariat font preuve de bonne volonté en la matière. L'objectif est de présenter au Conseil un protocole d'accord sur les modalités d'hébergement à la prochaine réunion en présentiel prévue en novembre 2013.

2.6 La Directrice générale évoque la réorganisation du Secrétariat qui prendra effet au 3 juin 2013. Elle résume les principaux motifs de cette réorganisation, à savoir i) obtenir une meilleure adéquation entre les ressources du Partenariat mondial et son plan stratégique, ii) renforcer l'équipe de soutien aux pays, iii) élargir le partenariat et la plateforme de relations externes, iv) améliorer la structure opérationnelle de base du Partenariat mondial, notamment pour l'octroi des financements et v) mettre en place une petite unité stratégique et indépendante de suivi-évaluation.

2.7 Après la réorganisation et les modalités d'hébergement, la Directrice générale aborde d'autres priorités, au premier rang desquelles le succès de la reconstitution des ressources de

juin 2014, et souligne l'importance de l'adoption et l'exécution du plan de mise en œuvre du Plan stratégique.

2.8 S'agissant des détournements de fonds, la Directrice remarque qu'aucun nouveau cas n'a été constaté depuis la dernière réunion en présentiel du Conseil. Les cas précédemment signalés seront discutés lors de la séance sur les prévisions financières.

Débats

2.9 Les administrateurs remercient la Directrice générale pour sa présentation, jugée très utile et hautement stratégique. Le Conseil note que les changements structurels envisagés pour le Secrétariat apporteront une réponse à certaines préoccupations telles que le renforcement de l'assistance apportée aux pays, la mise en place d'un suivi-évaluation efficace de l'impact des programmes soutenus par le GPE, l'amélioration de la visibilité de l'éducation et du Partenariat mondial, au plan tant mondial que local. Considérés globalement, ces changements auront également un impact important sur la réussite de la campagne de reconstitution des ressources.

2.10 Les membres du Conseil notent qu'il faudra aussi veiller à encourager la constitution de GLPE dynamiques, inclusifs et bien administrés car ils constituent des piliers essentiels de l'efficacité du partenariat dans les pays. Certains administrateurs remarquent que les organisations de la société civile (OSC), les enseignants et les élèves devraient être mieux représentés au sein des GLPE ainsi que dans les consultations nationales.

2.11 Plusieurs administrateurs estiment que le Partenariat mondial devrait se montrer plus actif dans le cadre du programme de l'après-2015 et plaider davantage en faveur de l'éducation. Il est donc judicieux de mettre l'accent sur le renforcement de la facette opérationnelle du Secrétariat et sur les résultats.

2.12 Les membres du Conseil approuvent tout à fait l'attention accordée à l'amélioration des modalités d'hébergement dans les locaux de la Banque mondiale, soulignent l'importance de cette question et demandent à être tenus régulièrement informés de l'avancement du dossier et à être consultés à ce propos.

3. PRÉVISIONS FINANCIÈRES

3.1 Padraig Power, Responsable financier senior (Secrétariat) présente les prévisions financières résumées dans le rapport du Comité consultatif financier (CCF) (BOD/2013/05 DOC 07 — Annexe 7). Ces prévisions ont été préalablement discutées lors de la réunion du CCF, du 16 au 19 avril 2013.

3.2 Les prévisions sont axées sur les fonds non engagés qui devraient être disponibles pour le financement de futures allocations. Les prévisions étant une projection d'évènements à venir, elles sont susceptibles de subir des changements notables.

3.3 Les demandes de financement restent élevées tandis que les prévisions de contributions ont été revues à la baisse par le Secrétariat. La prévision du solde des fonds non engagés fin 2017 a baissé de 89 millions de dollars. En conséquence, il faut maintenant s'attendre à ce qu'il soit nécessaire de financer les octrois de la présente période de reconstitution des ressources, à hauteur de 406 millions de dollars, par de nouvelles contributions mobilisées sur la prochaine période.

3.4 Pour le moment, on ne prévoit pas d'insuffisance générale d'actifs non engagés. Il y a néanmoins un risque de déficits temporaires qui pourraient être causés par des décalages dans le temps entre la réception des contributions des bailleurs et les besoins d'engagement de fonds, correspondant principalement à des financements pour la mise en œuvre des programmes. Ce risque pourrait être réduit par une augmentation et/ou un versement anticipé des contributions, dans toute la mesure du possible.

3.5 Les prochaines prévisions financières seront très importantes car elles serviront de base à l'examen annuel des allocations indicatives pour les financements au titre de la mise en œuvre des programmes. Cet examen devra également tenir compte des scénarios de financement pour la prochaine campagne de reconstitution des ressources, d'éventuelles modifications des conditions d'admissibilité au titre d'un financement pour la mise en œuvre d'un programme, de possibles ajustements méthodologiques du cadre d'évaluation des besoins et de la performance, ainsi que des prévisions de la demande et de la capacité d'absorption concernant les financements pour la mise en œuvre des programmes jusqu'à la prochaine période de reconstitution des ressources.

3.6 S'agissant des détournements de fonds précédemment signalés au Conseil d'administration, la Banque mondiale, en tant qu'entité de supervision, a adressé au ministre des Finances du Lesotho une demande de remboursement d'un montant de 234 226 dollars correspondant à la composante de construction du programme. En outre, la Zambie a reconnu des dépenses non autorisées et a fait les remboursements nécessaires. Si d'autres dépenses non autorisées sont constatées, elles devront également être remboursées.

3.7 La Directrice générale souligne l'importance de la rigueur des prévisions financières et confirme que le Secrétariat continuera à informer régulièrement le Conseil d'administration.

Débats

3.8 Les administrateurs saluent la grande clarté de la présentation et des prévisions financières du Secrétariat. Ils demandent que les informations actualisées relatives aux rapports

financiers trimestriels leur soient communiquées et soient publiées sur le site web dès que possible.

3.9 Tout en se réjouissant que la demande de financement soit forte et continue, les administrateurs sont préoccupés par la baisse des prévisions de contributions et l'augmentation consécutive du volume des fonds qui devront être prélevés sur la prochaine reconstitution des ressources pour assurer les financements au titre de la mise en œuvre des programmes demandés sur la présente période. Les membres du Conseil notent que les prévisions sont susceptibles d'évoluer et que le déficit de financement pourrait encore se creuser. Certains soulignent qu'il faudrait peut-être adopter une approche plus souple des allocations indicatives pour gérer ce risque.

3.10 Le Conseil adopte la décision suivante :

> **BOD/2013/05-XX— <u>Examen du modèle d'allocation indicative</u> :** le Conseil d'administration note avec satisfaction le niveau élevé et continu des requêtes présentées par les pays en développement partenaires pour financer l'élaboration et la mise en œuvre de plans sectoriels de l'éducation.
>
> Le Conseil d'administration constate que le caractère élevé et persistant de cette demande pourrait entraîner un niveau d'allocations supérieur aux fonds disponibles jusqu'à la fin de 2014 (BOD/2013/05/DOC07 – Annexe 7). Le Conseil remarque que le déficit de financement prévu a augmenté de 89 millions de dollars depuis sa réunion de novembre 2012 pour atteindre 406 millions de dollars, et que cette situation pourrait encore évoluer.
>
> Le Conseil d'administration constate que le modèle d'allocation actuel ne tient pas suffisamment compte du fait que l'offre comme la demande de financement peuvent fluctuer et que cette situation représente un risque pour la réputation du GPE.
>
> En conséquence, le Conseil d'administration demande au Secrétariat de fournir les éléments ci-dessous au Comité consultatif financier pour que celui-ci en tienne compte dans son examen annuel des allocations indicatives en octobre 2013 :
>
> i) des options de révision du modèle d'allocation indicative (en application jusqu'à la fin de l'exercice 2013) permettant d'introduire la souplesse nécessaire pour trouver un équilibre entre les allocations et les prévisions de ressources disponibles ;
>
> ii) une analyse des risques associés au maintien du modèle d'allocation actuel pour les requêtes de financement 2014, sur la base des prochaines prévisions financières (à réaliser d'ici novembre 2013) et des suggestions d'atténuation de ces risques.

Les recommandations du CCF seront ensuite examinées par le Conseil à sa prochaine réunion en présentiel de novembre 2013.

4. SUIVI DES ENGAGEMENTS

4.1 Charles Tapp, du Secrétariat, détaille le rapport de suivi des engagements. Celui-ci résume l'état des engagements pris dans le cadre de la campagne de reconstitution des ressources du GPE de 2011 (BOD/2013/05 DOC 03). Il sera important de tirer les leçons de ces efforts de suivi des engagements pour la préparation de la prochaine campagne de reconstitution des ressources de juin 2014. Le rapport complet de suivi des engagements sera publié en juin 2013.

4.2 S'agissant du Fonds du GPE, aucun bailleur n'a manqué à ses promesses. À ce jour, un total de 1,6 milliard de dollars a été recueilli en contributions signées auxquels s'ajoutent 80 millions de dollars en promesses officielles. Dans l'intervalle entre la préparation des documents pour le Conseil et la réunion, le Secrétariat a été avisé par écrit d'engagements supplémentaires de la Suisse à hauteur de 20 millions de dollars et de l'Italie à hauteur de 1,5 million d'euros. D'après les prévisions du Secrétariat, les contributions au Fonds du GPE devraient dépasser les 2 milliards de dollars sur la présente période.

4.3 Même si la conférence d'annonce de contributions a fourni un solide tremplin aux engagements des partenaires, il n'est pas possible d'attribuer directement l'augmentation du financement de l'éducation de base à la campagne de reconstitution des ressources. Le Secrétariat recommande qu'à l'avenir le Partenariat mondial contrôle les financements pour l'éducation de base au niveau national seulement et non plus au niveau mondial, en raison des difficultés rencontrées pour obtenir les données en temps utiles et du risque de duplication des efforts avec d'autres partenaires. Il recommande aussi que des résultats clairs, mesurables et spécifiques soient définis pour le prochain cadre de reconstitution des ressources, notamment si celui-ci doit comprendre des engagements liés aux politiques. Le Plan stratégique comme le plan de mise en œuvre devraient être utiles en la matière. Les partenaires devraient aussi appuyer des cadres de suivi sectoriel clairs et soutenir les capacités de suivi nationales. De l'avis du Secrétariat, les principaux axes de la campagne de reconstitution des ressources sont les suivants : a) encourager les bailleurs de fonds habituels à maintenir, voire augmenter, l'aide à l'éducation de base ; b) faire appel à des bailleurs autres que les bailleurs habituels de manière à augmenter le montant total disponible pour les investissements dans l'éducation de base ; c) s'assurer que les engagements sont mesurables ; d) mettre l'accent sur le suivi au niveau national.

Débats

4.4 Les administrateurs remarquent que les engagements des sociétés privées n'ont pas été inclus dans le rapport final ; ils sont favorables à une approche inclusive des engagements mais notent que pour la prochaine reconstitution des ressources, il conviendra de demander des engagements simples, chiffrés et transparents ; il faudra signaler à l'avance les types d'engagement sollicités et la façon dont les partenaires devront rendre compte de leurs engagements.

4.5 Les administrateurs demandent une communication plus poussée entre le Secrétariat et l'UNESCO en matière de suivi, de manière à assurer une meilleure cohérence des rapports.

5. MOBILISATION ET RECONSTITUTION DES RESSOURCES

5.1 Charles Tapp, du Secrétariat, présente les grandes lignes stratégiques et le calendrier envisagés pour la prochaine campagne de reconstitution des ressources du Partenariat mondial dont le point d'orgue sera la Conférence d'annonce des contributions de juin 2014 (BOD/2013/05 DOC 04).

5.2 Le Conseil a utilement commenté un document sur la reconstitution des ressources diffusé en avril 2013 (BOD/2013/03 DOC 01). Les administrateurs ont exprimé une nette préférence pour que la conférence d'annonce des contributions soit couplée avec la réunion du Conseil de juin 2014. Ils ont, par ailleurs, fourni des commentaires très utiles sur les conditions nécessaires à une promotion efficace des investissements pour la prochaine période de reconstitution des ressources. Ces commentaires aideront le Secrétariat à finaliser l'argumentatif avant la fin de l'année 2013. De plus, les administrateurs ont exprimé une nette préférence pour que la prochaine campagne ne soit pas axée sur les seules contributions au Fonds du GPE mais soit plus largement orientée sur des engagements en faveur de l'éducation.

5.3 La stratégie à adopter pour réussir la campagne de reconstitution des ressources devra viser quatre groupes cibles : les bailleurs de fonds habituels, les pays en développement partenaires, les bailleurs de fonds émergents et le secteur privé, fondations comprises. Le Secrétariat s'interroge sur la façon dont le Partenariat peut s'assurer du caractère véritablement additionnel du financement, sur l'adéquation de la structure actuelle du fonds aux nouveaux besoins de financement du Partenariat ainsi que sur l'approche de ce dernier en matière de financements innovants. Des idées très hypothétiques en rapport avec l'innovation et la réduction des financements concessionnels sont citées comme exemples de possibilités de financements innovants.

5.4 Le Secrétariat indique les prochaines étapes de la planification de la prochaine campagne de reconstitution des ressources, notamment en ce qui concerne l'embauche de personnel, la recherche d'un lieu et de promoteurs, d'un président prestigieux, la préparation d'une réunion sur les résultats en novembre 2013 et le lancement officiel de la campagne en marge des réunions de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2013.

Débats

5.5 Les administrateurs apportent un fort soutien à la stratégie et au calendrier proposés pour la campagne de reconstitution des ressources, malgré le climat d'austérité que connaissent les bailleurs habituels. Compte tenu de ce dernier point, il sera essentiel pour le succès de la campagne de présenter des résultats clairs, d'apporter des preuves d'efficience et de projeter une image hautement valorisante. Des engagements de soutien politique et l'offre d'un co-parrainage ont été reçus de la part de l'Allemagne.

5.6 Les administrateurs conviennent que, compte tenu de l'expérience de la conférence de reconstitution des ressources de Copenhague, il apparaît très important de définir les critères des engagements bien avant juin 2014. Il faudra mettre davantage l'accent sur de nouvelles sources de financement ainsi que sur des stratégies permettant de mobiliser un soutien bien plus large que celui qui a été enregistré jusqu'à présent. Dans cette optique, il est très important que les organisations de la société civile assument un rôle de promotion de la reconstitution des ressources.

5.7 Les administrateurs remarquent, en outre, que la mesure dans laquelle les pays partenaires s'engageront à augmenter leurs budgets intérieurs pour l'éducation aura un grand impact sur les apports financiers externes lors de la prochaine campagne de reconstitution des ressources. Le financement intérieur devra, en conséquence, être un facteur clé de cette campagne. Les administrateurs s'intéressent aussi aux options de financement innovant, à un accroissement du financement de l'innovation et aux moyens d'attirer les contributions du secteur privé.

5.8 Certains membres du Conseil suggèrent que le Secrétariat définisse le type de leadership politique qui pourrait contribuer au succès de la campagne ; le Conseil demande au Secrétariat d'apporter un plan de reconstitution des ressources détaillé à la prochaine réunion en présentiel de novembre 2013.

5.9 La décision suivante est approuvée :

BOD/2013/05-03 — <u>Mobilisation et reconstitution des ressources</u> : le Conseil d'administration

a. approuve les grandes lignes de la stratégie et du calendrier de la campagne de reconstitution des ressources présentées dans le document BOD/2013/05 DOC 04, y compris l'organisation d'une conférence d'annonce des contributions en juin 2014 ;
b. exhorte tous les membres du Conseil et les autres partenaires à faire preuve de leadership politique et d'apporter un soutien marqué à la campagne de reconstitution des ressources.

6. RAPPORT PRÉSENTÉ PAR L'ÉTHIOPIE

6.1 M. Solomon Shiferaw Bogale, Directeur, EMIS, directorat Planification et mobilisation des ressources, ministère fédéral de l'Éducation (Éthiopie), représentant du Ministre de l'Éducation et Premier Ministre adjoint, donne un aperçu du plan d'action préparé par le ministère éthiopien de l'Éducation pour accélérer la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'éducation de base.

6.2 La présentation porte sur les progrès réalisés au cours des vingt dernières années, les obstacles et blocages qui ont ralenti les progrès nécessaires pour réaliser les OMD en termes d'accès à l'éducation et d'apprentissage, les solutions proposées pour surmonter ces obstacles et les solutions de financement. Après la fin de la guerre civile, en 1991, le budget de l'éducation est passé de 11,3 à 25,3 % du budget national éthiopien. Le nombre brut d'enfants scolarisés est monté de 3,7 à 16,99 millions. Il reste environ trois millions d'enfants non scolarisés et les obstacles à la scolarisation restent plus grands pour les filles.

6.3 Le coût total des solutions proposées jusqu'en 2015 est estimé à 792 millions de dollars ; sur cette somme, le gouvernement financera 503 millions à partir des ressources nationales et il sera proposé aux partenaires de développement de financer les 289 millions restants (soit 36 %) sur trois ans.

6.4 Le gouvernement éthiopien exprime sa gratitude pour le soutien qui lui a été apporté au fil des années au titre du financement de l'éducation de base, ce qui a contribué à transformer le pays dont l'économie se place désormais dans le peloton de tête du monde en développement par la vitesse de sa croissance.

6.5 Les administrateurs saluent ce rapport. Il est noté, par ailleurs, que la prochaine réunion du Conseil se déroulant à Addis-Abeba, en Éthiopie, du 17 au 19 novembre 2013, le Conseil aura l'occasion de visiter certains projets et établissements scolaires financés et appuyés par le Partenariat, sous réserve que les conditions de disponibilité et de logistique soient réunies.

7. PLAN STRATÉGIQUE 2012-2015

7.1 Geeta Rao Gupta et Jesper Andersen, coprésidents du Groupe de travail sur le plan stratégique (SPWG), et Charles Tapp, du Secrétariat, présentent le rapport du SPWG (BOD/2013/05 D0C 05), lequel comprend un plan de mise en œuvre détaillé du Plan stratégique, soumis à l'approbation du Conseil.

7.2 Cette présentation fait suite au débat qui s'est déroulé le jour précédent, pendant la séance d'information, au cours de laquelle les administrateurs ont été informés de l'avancée du travail du Groupe technique sur les indicateurs. Celui-ci est chargé de formuler des recommandations sur les indicateurs d'impact définitifs à inclure dans le Plan stratégique, les moyens de les mesurer et d'en rendre compte ainsi que les coûts associés. Pour le moment, aucune décision n'est encore recommandée au Conseil en rapport avec les indicateurs d'impact du Plan stratégique. Ces recommandations seront formulées à la prochaine réunion en présentiel. Les coprésidents soulignent que cet aspect, extrêmement important tant pour le Partenariat mondial que pour le secteur éducatif dans son ensemble, est encore à l'étude.

7.3 Les coprésidents indiquent que de larges consultations ont eu lieu pour la finalisation du plan de mise en œuvre ; des ajustements de détail pourront encore être apportés au fur et à mesure, mais il est maintenant temps que ce document soit approuvé pour que la mise en œuvre puisse avancer rapidement. Le SPWG recommande fortement que le plan de mise en œuvre soit considéré comme un document évolutif, dans la logique de la nature dynamique et souple du Partenariat mondial lui-même. Le SPWG a eu du mal à fixer le degré de spécificité des acteurs intervenant au titre de diverses actions. À ce stade, une attitude trop directive risquerait de rebuter les nouveaux partenaires qui pourraient avoir envie de s'impliquer dans diverses activités.

7.4 Le SPWG considère que le plan de mise en œuvre n'atteindra son objectif qu'à la condition que les partenaires s'impliquent activement et participent à l'obtention des différents résultats. Le plan comprend certes des tâches supplémentaires pour le Secrétariat, mais il concerne la totalité du Partenariat mondial et requiert une large participation. Le Secrétariat encouragera activement un plus grand nombre de partenaires à s'impliquer dans le plan de mise en œuvre et tiendra le Conseil régulièrement informé des progrès accomplis.

7.5 Les projections de coûts de mise en œuvre n'ont été incluses que pour le Secrétariat. Il est possible que certains partenaires de mise en œuvre aient besoin d'un support financier supplémentaire, mais la détermination d'un tel appui dépasse le périmètre de travail du SPWG. Les coprésidents soulignent par ailleurs qu'un résultat relatif à l'éducation inclusive (avec les actions, acteurs et calendriers qui lui sont associés) a malencontreusement été omis dans la

dernière version du document préparé pour le Conseil et demandent qu'il soit inclus dans le plan final qui sera publié sur le site web.

Débats

7.6 Le Conseil remercie le SPWG et le Secrétariat pour l'élaboration du plan ; il est d'accord pour passer au stade de la mise en œuvre. Les administrateurs remercient le SPWG pour l'impressionnante somme de travail fournie au cours des quinze derniers mois.

7.7 Pendant la discussion, les administrateurs soulignent qu'il est important de poursuivre le travail sur les indicateurs d'impact et demandent à être informés de l'avancement du travail du groupe technique. Il est très important d'établir des connexions avec l'Équipe spéciale sur les indicateurs d'apprentissage ; le Secrétariat et le groupe technique sont incités à maintenir le cap et à veiller à ce que les recommandations finales d'indicateurs d'impact soient simples et peu nombreuses. Il existe une certaine confusion entre les indicateurs d'impact du Plan stratégique et les indicateurs de processus inclus dans le plan de mise en œuvre pour vérifier que le Partenariat mondial est en bonne voie de réaliser les résultats et activités prévus dans le plan de mise en œuvre. Certains membres du Conseil indiquent qu'il serait utile de discuter de l'équilibre entre les besoins de données et d'analyses au niveau national et les demandes croissantes de résultats globaux au niveau mondial.

7.8 Les administrateurs conviennent qu'il est important que les partenaires choisissent de s'impliquer dans le plan de mise en œuvre et demandent au Secrétariat de continuer à leur faciliter activement la tâche. Il faudra également développer des recommandations et indications sur la façon dont les partenaires pourront choisir de s'impliquer et sur ce que cela signifie concrètement. Certains membres du Conseil soulignent qu'il serait utile de définir plus précisément ce qui est attendu d'un partenaire du GPE. Il est également demandé au Secrétariat d'aider à l'établissement et au fonctionnement des communautés de pratique qui pourraient émerger au cours de la mise en œuvre du plan.

7.9 Les administrateurs approuvent la proposition de compte rendu régulier sur l'avancement du plan de mise en œuvre et demandent en particulier à être régulièrement informés, dans les mois qui viennent, de l'implication de partenaires et des résultats en faveur desquels ils s'impliquent. Cette démarche permettra au Conseil de s'assurer qu'il existe un leadership adéquat et des acteurs dont la spécificité correspond aux principaux résultats visés.

7.10 Les administrateurs réaffirment l'importance d'un renforcement des processus et des actions au niveau national. Il est très important de consolider le principe de base du pilotage par les pays, notamment en apportant davantage d'appui aux groupes locaux pour l'éducation (GLPE) et en ouvrant plus largement l'accès à ces groupes, en particulier aux OSC, au secteur privé et aux enseignants.

7.11 Le Secrétariat confirme qu'un poste à plein temps a été prévu pour l'appui au plan de mise en œuvre, la facilitation de l'implication des partenaires et le suivi des progrès accomplis. Ce poste a été inclus dans le budget révisé figurant dans le document BOD/2013/05 DOC 09.

7.12 La décision suivante est approuvée :

BOD/2013/05-04 – Approbation du plan de mise en œuvre du Plan stratégique 2012-2015 : le Conseil d'administration

a. approuve le plan de mise en œuvre du Plan stratégique 2012-2015 figurant dans l'Annexe 1 du document BOD/2013/05 DOC 05 (le « plan de mise en œuvre »), y compris les indicateurs permettant de mesurer l'avancement du plan ;

b. demande au Secrétariat de continuer à affiner le travail sur les indicateurs d'impact tels que présentés dans l'Annexe 1 du document BOD/2013/05 DOC 05 et de rendre compte de ce travail au Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion en présentiel de novembre 2013 en formulant des recommandations concrètes ;

c. réitère la demande exprimée dans la décision BOD/2012/11-02 appelant tous les partenaires à s'engager à participer à la mise en œuvre du Plan stratégique et à indiquer, dans la mesure du possible, les éléments livrables auxquels ils comptent apporter leur concours ;

d. demande au Secrétariat de présenter chaque année au Conseil d'administration, en commençant par la prochaine réunion en présentiel de novembre 2013, un rapport sur l'avancement de l'exécution du Plan de mise en œuvre ;

e. décide que le SPWG cessera de fonctionner compte tenu de l'achèvement du Plan stratégique et du plan de mise en œuvre.

8. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GOUVERNANCE

8.1 Peter Colenso, Président par intérim du Groupe de travail sur la gouvernance (GWG) présente les recommandations du groupe, incluses dans le document BOD/2013/05 DOC 06.

8.2 Les recommandations proposées par le GWG tiennent compte des difficultés et des opportunités actuelles du Partenariat, considérant notamment que le Conseil d'administration doit jouer un rôle plus stratégique dans la direction du Partenariat mondial tout en préservant son caractère d'inclusivité. Ses différentes recommandations sont les suivantes :

- **Recommandation 1 – Taille/composition du Conseil d'administration :** la recommandation préconise le regroupement des deux sièges réservés respectivement à l'UNESCO et à l'UNICEF en un seul siège pour les Nations Unies ;
- **Recommandation 2 – Amélioration des processus de décision et de supervision par la mise en place de nouveaux comités :** il est recommandé d'approuver le principe de la création d'un comité exécutif et de trois nouveaux comités permanents : un Comité des financements et performances au niveau des pays, un Comité des connaissances, des politiques et des innovations (divisant le rôle actuel du CCF en deux) et un Comité de gouvernance, d'éthique et de gestion des risques (s'appuyant sur les termes de références du Comité d'éthique existant) ;
- **Recommandation 3 – Rationalisation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, et lancement du processus de sélection d'un nouveau Président pour 2014 :** cette recommandation préconise
 - la transformation du poste de Président en un poste à temps partiel non rémunéré à compter du 1er juillet 2013, ce qui supprime la nécessité d'hébergement de ce poste par l'UNESCO et implique le remboursement au Fonds du GPE des sommes versées à l'UNESCO à ce titre ;
 - l'approbation d'un budget de 75 000 dollars pour les frais encourus par la Présidente entre le 1er juillet et le 31 décembre 2013 ;
 - la modification de la Charte pour supprimer toute référence à l'hébergement du Président par une organisation partenaire ;
 - la recherche d'un nouveau Président du Conseil pour occuper le poste à compter du 1er janvier 2014.

Recommandation 1 : Taille et composition du Conseil d'administration

Débats

8.3 La recommandation de regroupement des sièges de l'UNESCO et de l'UNICEF en un seul siège ne réunit pas un nombre de soutiens suffisants de la part du Conseil d'administration. Certains administrateurs signalent le rôle unique joué tant par l'UNESCO que par l'UNICEF au sein du partenariat ; cette recommandation ne suscite pas de consensus.

8.4 Au vu des commentaires des administrateurs, la Présidente du Conseil et le président du GWG décident de ne pas soumettre la recommandation aux votes.

Recommandation 2 : Amélioration des processus de décision et de supervision par la mise en place de nouveaux comités

Débats

8.5 Le soutien aux recommandations du GWG dans ce domaine est mitigé. Un certain nombre de membres du Conseil signalent que leur groupe constitutif appuie résolument la proposition du GWG, remarquant que cela permettrait d'aider le Conseil d'administration à se concentrer sur les questions stratégiques, lui donnerait les moyens de fonctionner de manière plus efficace et d'améliorer le processus de prise de décision tant pendant les réunions du Conseil en présentiel que pendant les périodes intermédiaires.

8.6 Néanmoins, d'autres administrateurs manifestent des inquiétudes vis-à-vis de certains aspects de la structure des nouveaux comités. Selon eux, il faudrait détailler la description de ces comités, en précisant les fonctions et responsabilités ainsi que la composition de chacun d'entre eux. Certains administrateurs soulignent que la structure actuelle du Conseil avec deux comités permanents (le CCF et le Comité d'éthique) n'est en place que depuis deux ans et qu'il est prématuré de proposer des changements importants alors qu'il n'a pas encore été possible de tirer tous les enseignements de la situation actuelle. D'autres remarquent que le GWG avait pour mission de proposer les changements de gouvernance nécessaires. Les motivations seront étoffées au moment de la rédaction des termes de référence.

8.7 Des problèmes précis sont évoqués à propos de la proposition de création d'un comité exécutif, un certain nombre d'administrateurs exprimant la crainte qu'un tel comité puisse remettre en cause le processus de prise de décision collectif du Partenariat tel qu'envisagé. Ses fonctions et les pouvoirs qui lui seraient délégués, le cas échéant, doivent être clarifiés. En réponse à cette remarque, il est indiqué qu'aucune délégation de pouvoirs de décision préétablie n'est conférée au comité exécutif proposé et que toutes les questions qu'il traiterait lui seraient transmises par le Conseil d'administration.

8.8 Quelques administrateurs se montrent préoccupés par la proposition de division des tâches du CCF entre deux comités. Ils remarquent qu'un traitement séparé des questions de politique et de l'étude des propositions de financement au titre de la mise en œuvre des programmes pourrait entraîner des doublons et que la forte charge de travail actuelle du CCF, liée au nombre élevé des propositions au titre du financement de la mise en œuvre des programmes, n'est que temporaire.

8.9 De plus, les administrateurs sont nombreux à s'inquiéter de la proposition d'inclure des membres indépendants dans les comités. Des questions sont posées sur leur profil, leur rémunération et leurs fonctions (droits de vote, notamment). Il est aussi souligné qu'il existe d'autres façons de régler les conflits d'intérêt — telles que la non-participation aux débats et aux votes — que l'introduction de membres indépendants.

8.10 La Présidente indique que l'ensemble de la recommandation du GWG n'emporte pas un soutien suffisant mais que le Conseil est d'accord pour que le GWG continue à affiner ses propositions en tenant compte des commentaires formulés lors de la présente réunion.

8.11 La décision suivante est approuvée :

> **BOD/2013/05-12 — <u>Révision de la structure du Conseil</u> :** le Conseil d'administration
>
> a. demande au Groupe de travail sur la gouvernance (GWG) de revenir à la prochaine réunion en présentiel du Conseil d'administration en novembre 2013 avec une série d'options de révision de la structure du Conseil, incluant parmi d'autres les propositions de comités permanents présentées au Conseil d'administration dans le document BOD/2013/05 DOC 06 ;
>
> b. ce faisant, le GWG tiendra compte des questions soulevées lors de la réunion en présentiel du Conseil d'administration de mai 2013 ;
>
> c. en explicitant les options proposées, le GWG établira une version préliminaire complète des termes de références (spécifiant les objectifs, les fonctions et la composition envisagés) des comités permanents ou de toute autre structure de gouvernance faisant l'objet d'une proposition.

Recommandation 3 : Rationalisation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, et lancement du processus de sélection d'un nouveau Président pour 2014

Débats

8.12 Les administrateurs sont globalement favorables aux recommandations du GWG dans ce domaine. Le passage d'un statut de Président rémunéré à temps plein à une fonction non rémunérée a l'approbation de tous les groupes constitutifs. Le représentant de l'UNESCO remarque que la Présidente du Conseil a déjà écrit au Directeur exécutif de l'UNESCO pour l'informer de ce nouvel arrangement. Il faudra que la Présidente envoie un nouveau courrier officiel spécifiant la décision du Conseil d'administration ; des dispositions pourront alors être prises en vue du remboursement des fonds non employés dans le cadre du budget de la présidence à compter du 30 juin 2013.

8.13 La Présidente souligne les bonnes conditions de son hébergement par l'UNESCO qu'elle remercie d'avoir assumé ce rôle.

8.14 Les administrateurs sont aussi favorables à la recommandation du GWG prévoyant d'engager la recherche d'un nouveau Président. Plusieurs membres du Conseil sont favorables à

une implication de la Présidente actuelle dans le processus de recherche tandis que l'un d'entre eux ne juge pas souhaitable que la Présidente en place joue un rôle dans le processus de sélection de son successeur.

8.15 Après une brève séance à huis clos, les deux décisions suivantes sont approuvées :

BOD/2013/05-13 — <u>Budget du Président du Conseil d'administration</u> : le Conseil d'administration

a. reconnaît que le poste de Président ne sera plus rémunéré à compter du 1er juillet 2013 ;

b. demande à la Présidente et au Secrétariat de collaborer avec l'UNESCO pour que soit mis un terme au contrat de travail actuel de la Présidente au 30 juin 2013 et que soient retournées au Fonds du GPE toutes les sommes non employées à cette date sur le budget de la Présidente, tel qu'approuvé dans le cadre de la décision BOD/2012/11-13 ;

c. approuve un budget de 75 000 dollars maximum pour les déplacements de la Présidente et les frais raisonnablement engagés par elle entre le 1er juillet et le 31 décembre 2013 ;

d. demande au Secrétariat de modifier la Charte de manière à supprimer toute référence à l'emploi du Président par une organisation partenaire.

BOD/2013/05-14 — <u>Lancement de la recherche d'un nouveau Président du Conseil d'administration</u> : le Conseil d'administration demande au Groupe de travail sur la gouvernance de faire office de comité de sélection, au nom du Conseil d'administration, et de travailler en collaboration avec la Présidente en exercice au lancement du processus de sélection d'un nouveau Président qui prendra ses fonctions au 1er janvier 2014 selon les termes de référence de l'Annexe 7 du document BOD/2013/05 DOC 06, et de soumettre un ou plusieurs candidats sélectionnés à l'approbation du Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion en présentiel de novembre 2013.

9. ÉQUIPE SPÉCIALE SUR LES INDICATEURS D'APPRENTISSAGE

9.1 Qian Tang, Sous-directeur général de l'UNESCO, Geeta Rao Gupta, Directrice générale adjointe de l'UNICEF (et coprésidente de l'équipe spéciale sur les indicateurs d'apprentissage), Albert Motivans de l'Institut de statistique de l'UNESCO et Rebecca Winthrop, du Centre pour l'éducation universelle de la Brookings Institution présentent l'équipe spéciale sur les indicateurs d'apprentissage et donnent un aperçu de son travail auquel ont déjà participé plus de 1 000 personnes dans 84 pays.

9.2 L'équipe spéciale a pour objectif principal de faire de l'apprentissage un axe des discussions sur l'éducation ; elle vise à obtenir une amélioration des acquis scolaires et des opportunités d'apprentissage pour tous les enfants et tous les jeunes par l'utilisation des indicateurs de mesure et un travail de sensibilisation au niveau mondial. Le travail de l'équipe spéciale s'appuie sur un large processus de consultation mené par un groupe d'experts de haut niveau représentant 30 organisations ; il est structuré en 3 phases. Pendant les deux premières phases, le travail de l'équipe s'est centré sur les domaines d'apprentissage (phase 1) et la mesure de l'apprentissage (phase 2). La troisième phase, qui a démarré en avril et se poursuivra jusqu'en septembre 2013, vise à comprendre comment la mesure des apprentissages permet d'améliorer la qualité de l'éducation.

9.3 Les administrateurs accueillent favorablement ces informations.

10. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF FINANCIER

10.1 Camilla Helgø Fossberg, Présidente du Comité consultatif financier (CCF), assistée de Padraig Power, Responsable financier senior chargé des liaisons entre le CCF et le Secrétariat, présentent les recommandations du rapport du CCF (BOD/2013/05 DOC 07), en précisant que les points informatifs ont été discutés la veille, au cours des séances d'information.

Allocations au titre du financement de la mise en œuvre des programmes

10.2 La Présidente du CCF a fourni un résumé détaillé des délibérations du CCF et des recommandations de commentaires à l'intention des GLPE concernant les 13 requêtes de financement de la mise en œuvre des programmes lors de la séance d'information. La présidente du CCF signale que deux corrections minimes seront apportées aux commentaires finaux à l'intention du GLPE du Sénégal. Il est précisé que la décision proposée est celle présentée dans la partie 2 du rapport du CCF (BOD/2013/05 DOC 07b).

Débats

10.3 L'un des administrateurs demande des éclaircissements quant aux raisons pour lesquelles le Sénégal devrait être retenu pour une allocation de fonds alors qu'un montant important n'a toujours pas été décaissé sur son financement existant. Le Secrétariat explique que selon le calendrier prévu, le financement actuel se terminera en 2013 et les fonds restants seront utilisés avant la fin de l'année, c'est-à-dire avant le commencement du nouveau financement de mise en œuvre proposé ; il ne devrait donc pas y avoir de chevauchement.

10.4 La décision suivante est approuvée :

> **BOD/2013/05-XX – <u>Approbation des allocations au titre des financements pour la mise en œuvre des programmes</u> :** le Conseil d'administration

1. approuve les allocations suivantes financées sur les ressources du fonds fiduciaire du GPE aux fins de l'octroi de financements pour la mise en œuvre des programmes décrits dans les requêtes soumises dans le cadre du premier cycle de 2013, sous réserve de la disponibilité des fonds et de la décision BOD/2012/11-04 sur l'engagement des fonds fiduciaires au titre des financements pour la mise en œuvre des programmes :

a. Bénin :

i. USD 42 300 000 sur une période de mise en œuvre de trois ans, la Banque mondiale agissant en qualité d'entité de supervision ;

ii. USD 400 000 au titre de l'allocation de supervision ;

iii. USD 320 250 au titre de la commission de gestion des entités.

b. Burkina Faso :

i. USD 78 200 000 sur une période de mise en œuvre de trois ans, l'Agence française de développement agissant en qualité d'entité de supervision ;

ii. USD 300 000 au titre de l'allocation de supervision ;

iii. USD 1 639 854 au titre de la commission de gestion des entités.

c. Comores :

i. USD 4 600 000 sur une période de mise en œuvre de trois ans, l'UNICEF agissant en qualité d'entité de gestion ;

ii. USD 322 000 au titre de la commission de gestion des entités.

d. Madagascar :

i. USD 85 400 000 sur une période de mise en œuvre de trois ans, la Banque mondiale agissant en qualité d'entité de supervision ;

ii. USD 400 000 au titre de l'allocation de supervision ;

iii. USD 1 494 500 au titre de la commission de gestion des entités.

e. Mauritanie :

i. USD 12 400 000 sur une période de mise en œuvre de trois ans, la Banque mondiale agissant en qualité d'entité de supervision ;

ii. USD 400 000 au titre de l'allocation de supervision ;

iii. USD 217 000 au titre de la commission de gestion des entités.

f. Sénégal :

i. USD 46 900 000 sur une période de mise en œuvre de trois ans, la Banque mondiale agissant en qualité d'entité de supervision ;

ii. USD 400 000 au titre de l'allocation de supervision ;

iii. USD 120 750 au titre de la commission de gestion des entités.

g. Somalie (Puntland) :

i. USD 2 100 000 sur une période de mise en œuvre de trois ans, l'UNICEF agissant en qualité d'entité de gestion ;

ii. USD 147 000 au titre de la commission de gestion des entités.

h. Somaliland :

i. USD 4 200 000 sur une période de mise en œuvre de trois ans, l'UNICEF agissant en qualité d'entité de gestion ;

ii. USD 294 000 au titre de la commission de gestion des entités.

i. Tadjikistan :

i. USD 16 300 000 sur une période de mise en œuvre de trois ans, la Banque mondiale agissant en qualité d'entité de supervision ;

ii. USD 400 000 au titre de l'allocation de supervision ;

iii. USD 283 500 au titre de la commission de gestion des entités.

j. Yémen :

i. USD 10 000 000 au titre d'une situation d'urgence, l'UNICEF agissant en tant qu'entité de gestion ; USD 700 000 au titre de la commission de gestion des entités ;

ii. USD 72 600 000 pour le reste des activités de la proposition, sur une période de mise en œuvre de quatre ans, l'UNICEF agissant en qualité d'entité de supervision ; USD 1 000 000 au titre de l'allocation de supervision et USD 726 000 au titre de la commission de gestion des entités.

k. Zambie :

i. USD 35 200 000 sur une période de mise en œuvre de trois ans, le Département britannique de développement international agissant en qualité d'entité de supervision ;

ii. USD 400 000 au titre de l'allocation de supervision.

l. Zanzibar :

i. USD 5 200 000 sur une période de mise en œuvre de trois ans, l'Agence suédoise de coopération pour le développement international agissant en qualité d'entité de supervision.

ii. USD 400 000 au titre de l'allocation de supervision.

m. Zimbabwe :

i. USD 23 600 000 sur une période de mise en œuvre de trois ans, l'UNICEF agissant en qualité d'entité de gestion ;

ii. USD 1 652 000 au titre de la commission de gestion des entités.

2. demande au Secrétariat d'inclure dans l'avis d'approbation des allocations qu'il envoie à chacun des Groupes locaux des partenaires de l'éducation concernés les observations formulées par le Comité consultatif financier sur le programme figurant dans le document BOD/2013/05 DOC 07b.

Note d'orientation sur la répartition des allocations indicatives au titre des financements pour la mise en œuvre des programmes dans les États fédéraux

10.5 La Présidente du CCF souligne l'excellence de la note d'orientation sur la question des relations avec les pays en développement partenaires dotés d'un système de gouvernement fédéral, étudiée par le Conseil d'administration en juin 2012. Cette note propose une démarche pour les cas où un pays demande qu'on l'aide à définir la répartition des allocations indicatives entre ses entités infranationales. La Présidente précise que le CCF a étudié la note au cours d'une audioconférence en janvier 2013 puis a finalisé le document par des échanges de courriels.

10.6 La démarche proposée consiste à appliquer la méthode du cadre d'évaluation des besoins et de la performance aux niveaux infranationaux dans toute la mesure du possible, le GLPE décidant en dernier ressort soit d'approuver ce calcul soit de convenir d'une autre répartition de l'allocation indicative. De l'avis du CCF, il s'agit d'une approche sensée et pragmatique, qui s'inscrit dans la logique de l'approche adoptée jusque-là par le Secrétariat pour ce type de contexte et qui respecte les principes d'appropriation nationale.

10.7 La décision suivante est approuvée :

> **BOD/2013/05-08 — Note d'orientation sur la répartition des allocations indicatives :** le Conseil d'administration approuve la note d'orientation sur la répartition des allocations indicatives au titre de financements pour la mise en œuvre de programmes dans les États fédéraux décrite dans l'Annexe 3 du document BOD/2013/05 DOC 07.

Examen et évaluation des entités de supervision et de gestion

10.8 La présidente du CCF rappelle qu'à sa réunion de novembre 2012, le Conseil a retenu une approche en trois volets axée sur les risques pour l'examen et l'évaluation des entités de supervision et de gestion, nouvelles et existantes, et a demandé au Secrétariat d'élaborer des directives en conséquence.

10.9 S'agissant des entités remplissant actuellement les conditions requises pour assumer le rôle d'entité de supervision/de gestion et souhaitant exercer cette fonction, le Secrétariat effectuera un examen de leurs politiques et procédures pertinentes d'ici le 31 décembre 2013. Cet examen sera réalisé parallèlement à l'analyse des coûts de supervision, d'entité et de gestion directe précédemment demandée par le Conseil. Le travail d'analyse des coûts sera accéléré pour que les conclusions soient disponibles à la prochaine réunion en présentiel du CCF prévue en octobre 2013 et que les recommandations qui pourraient en découler puissent être étudiées par le Conseil à sa réunion en présentiel de novembre 2013.

10.10 Si le Conseil devait décider d'élargir l'admissibilité au rôle d'entité de gestion pour l'ouvrir aux organisations non gouvernementales, comme l'envisage le Plan stratégique, l'admissibilité d'accès à de petits financements (financement pour la préparation d'un programme d'un montant de 200 000 à 400 000 dollars maximum, par ex.) pour ces organisations serait déterminée par une évaluation de leurs capacités institutionnelles. L'accès à des financements plus importants pour la mise en œuvre des programmes (jusqu'à 100 millions de dollars), resterait néanmoins soumis à la réalisation d'une évaluation détaillée, adaptée aux risques spécifiques en présence, de la capacité de l'entité à mettre en œuvre le financement. La présidente du CCF indique que des outils et des formulaires d'évaluation détaillés ont été élaborés par le Secrétariat qui les a transmis au CCF ; ils seront encore affinés par le Secrétariat avant d'être mis en œuvre.

10.11 Avant que le Conseil ne prenne la décision d'élargir l'admissibilité aux organisations non gouvernementales, il est nécessaire d'étudier un certain nombre de questions en suspens. Il s'agit en particulier de décider du degré d'élargissement de l'admissibilité, du mode de sélection des organisations, de l'organe chargé des évaluations ainsi que de questions administratives liées notamment aux modifications à apporter aux documents de gouvernance et aux accords de contribution des bailleurs. Il est donc proposé que le Secrétariat élabore un « Plan d'élargissement des conditions d'admissibilité à la fonction d'entité de gestion » traitant de ces questions ; ce plan sera soumis au CCF et une recommandation sera proposée au Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion en présentiel.

10.12 La décision suivante est approuvée :

BOD/2013/05-06 – <u>Examen et évaluation des entités de supervision et de gestion</u> : le Conseil d'administration

a. demande au Secrétariat de procéder à un examen des entités actuellement admissibles à la fonction d'entité de supervision ou d'entité de gestion, et des entités intéressées par cette fonction pour l'avenir, conformément à la méthode décrite dans l'Annexe 5 du rapport du Comité consultatif financier (BOD/2013/05 DOC 07, le « Rapport du CCF ») et de fournir un rapport sur les résultats au CCF au plus tard le 31 décembre 2013 ;

b. demande au Secrétariat de fournir au CCF d'ici à sa prochaine réunion en présentiel le « Plan d'élargissement des conditions d'admissibilité à la fonction d'entité de gestion » décrit dans les paragraphes 3.6 à 3.8 du Rapport du CCF, pour recommandation par le CCF et approbation par le Conseil lors de sa prochaine réunion en présentiel ;

c. avalise la méthode utilisée pour les directives relatives à l'évaluation des capacités institutionnelles et à l'évaluation de la capacité de mise en œuvre du financement décrites dans les paragraphes 3.11 à 3.19 du Rapport du CCF.

Lignes directrices générales relatives aux financements

10.13 La présidente du CCF rappelle que lorsque le Conseil a décidé de passer à des engagements annuels pour les financements de la mise en œuvre des programmes, il a également demandé au Secrétariat d'élaborer et de transmettre au CCF différentes options de description des ressources admissibles et disponibles pour l'allocation des fonds fiduciaires du GPE ainsi que des critère de hiérarchisation des financements en cas d'insuffisance des fonds.

10.14 Les Lignes directrices générales relatives aux financements proposées ont été élaborées aux fins suivantes : 1) donner l'assurance raisonnable que lorsque le Conseil d'administration approuve une allocation, les fonds correspondants seront disponibles au moment de l'engagement ; 2) fournir une base de hiérarchisation des approbations en cas d'indisponibilité des fonds ; 3) fournir une base de hiérarchisation des engagements en cas d'insuffisance des fonds intervenant après l'approbation.

10.15 Le Responsable financier senior expose les principaux éléments des lignes directrices ; il précise qu'elles ont été conçues pour favoriser une gestion financière adaptée des fonds fiduciaires mais ne constituent pas l'outil principal pour décider des priorités générales en matière d'allocations stratégiques et de la hiérarchisation des ressources : l'examen de l'admissibilité à bénéficier d'un financement pour la mise en œuvre d'un programme, le cadre d'évaluation des besoins et de la performance et les allocations indicatives sont de meilleurs outils à cet égard. Il apparaît par ailleurs que si les allocations indicatives sont établies de manière appropriée, il sera d'autant moins nécessaire de recourir à ces directives.

10.16 Selon les lignes directrices proposées, les fonds disponibles permettent au Conseil d'approuver au cours de la présente réunion les 13 financements de mise en œuvre de programmes. Il apparaît également qu'au vu des prévisions financières des six prochains mois, aucune insuffisance des actifs non engagés n'est anticipée sur cette période, pas plus que des difficultés de couverture des engagements.

Débats

10.17 Il est précisé qu'au vu de la situation de financement exposée lors de la séance sur les prévisions financières, il est possible qu'il faille utiliser ces lignes directrices ; cet état de fait renforce l'importance de la décision relative à l'examen du modèle d'allocation indicative (section 3 du présent rapport).

10.18 La décision suivante est approuvée :

> **BOD/2013/05-07 Lignes directrices générales relatives aux financements :** le Conseil d'administration approuve les Lignes directrices générales relatives aux financements jointes dans l'Annexe 6 du document BOD/2013/05 DOC 07.

Observations du CCF sur les tendances générales en matière de financement de la mise en œuvre des programmes

10.19 La présidente du CCF expose les observations et tendances générales identifiées lors de l'examen par le CCF des 13 requêtes de financement pour la mise en œuvre de programmes en avril 2013, et inscrites dans le rapport du CCF.

Débats

10.20 Les administrateurs prennent note des sujets de préoccupation identifiés par le CCF et soulignent en particulier qu'il est essentiel pour la réussite du partenariat de pouvoir contrôler les résultats et d'en faire état. Certains membres du Conseil recommandent que des cadres de résultats solides soient pris très tôt en considération dans le processus d'élaboration des propositions de financement du GPE de manière à ce que les indicateurs de résultats appropriés soient identifiés nettement en amont de l'intervention du CCF.

10.21 Les administrateurs soulignent qu'il est important de veiller à ce que le Secrétariat assure un suivi des commentaires du CCF à l'intention des GLPE ; ils prennent note de l'engagement du Secrétariat de rendre compte des avancées obtenues dans ce domaine dans le cadre de l'examen annuel du portefeuille.

10.22 Les administrateurs notent avec plaisir les observations du CCF signalant une certaine augmentation de la participation de la société civile dans le cycle actuel de propositions. L'importance de l'engagement et de la participation de la société civile dans les GLPE est à nouveau soulignée, ainsi que celle d'un rôle et d'une participation accrus du secteur privé et des représentants des enseignants.

10.23 Les administrateurs indiquent qu'il est important de clarifier la question de l'admissibilité au bénéfice d'un financement lorsqu'un autre financement est en cours, afin d'éviter les chevauchements.

10.24 Les administrateurs débattent de la question soulevée par le CCF en rapport avec les coûts à la charge des familles. La question de l'escalade du coût de l'éducation et de l'accroissement des inégalités est soulevée au cours du débat. L'un des membres du Conseil remarque que le Partenariat mondial devrait réaffirmer son engagement en faveur de la gratuité généralisée de l'instruction primaire.

10.25 Les administrateurs soulignent l'importance du rôle des GLPE et du processus d'examen de la qualité effectué par le Secrétariat, compte tenu du fait que les priorités des différentes entités de gestion ou de supervision apparaissent avec plus d'évidence dans les propositions de financement.

11. CADRE OPÉRATIONNEL DANS LES ÉTATS FRAGILES ET TOUCHÉS PAR UN CONFLIT

11.1 Paul Coustère, Coordinateur de l'équipe de soutien aux pays (Secrétariat) présente le document BOD/2013/05 DOC 08 qui requiert l'approbation d'un Cadre opérationnel pour un appui efficace aux États fragiles et touchés par un conflit.

11.2 Une première proposition relative à l'intervention du GPE dans les États fragiles et touchés par un conflit a été étudiée lors de la précédente réunion en présentiel du Conseil à Paris, en novembre 2012. Le Conseil a partiellement approuvé la proposition (possibilité d'un financement accéléré dans les États fragiles et touchés par un conflit) tout en demandant que soit créé un groupe de référence, comprenant des représentants des différents groupes constitutifs du Conseil ainsi que des représentants du Secrétariat, chargé d'améliorer la proposition et de la soumettre à nouveau au Conseil lors de la présente réunion. La proposition débattue intègre les contributions du groupe de référence ainsi que les observations des membres du Conseil.

11.3 Le Secrétariat signale également au Conseil que la version du Cadre opérationnel soumise à son approbation comprend des modifications de dernière minute qui ne figurent pas dans le document envoyé avant la réunion. La Présidente souligne que ces modifications ont été approuvées par le groupe de référence du Conseil chargé de l'élaboration du Cadre opérationnel. Ces modifications sont les suivantes :

- suppression du dernier paragraphe de la section 3.1 et ajustements mineurs au paragraphe 3.2(i) (considéré comme trop directif quant à l'emploi du modèle des entités de gestion dans les États fragiles et touchés par un conflit alors que, dans certains cas, le modèle de l'entité de supervision serait tout à fait adapté) ;
- ajout d'une référence explicite au Dialogue international sur la construction de la paix et le renforcement de l'État (« Nouvelle donne ») à la fin du paragraphe 2.1, le Conseil d'administration manifestant ainsi son soutien à la « Nouvelle donne ».

11.4 Le Cadre opérationnel souligne l'augmentation du nombre des pays en développement partenaires du GPE considérés comme fragiles (22 pays sur 58), d'où le besoin croissant de disposer d'un cadre pouvant aider les GLPE à adapter leur approche à ces contextes complexes. Le Cadre opérationnel proposé, fruit des années d'expérience des partenaires du GPE à l'échelon mondial et local, a été inclus dans le Plan de mise en œuvre du GPE.

11.5 Le Cadre opérationnel proposé

- définit les situations qui requièrent des modalités et des processus adaptés ;
- établit les principes de base du travail dans les États fragiles et touchés par un conflit ;

- propose des options, des justifications et des considérations particulières de sélection des modalités ;
- définit un processus pas à pas de révision des programmes en cas d'évolution d'une situation de stable à fragile.

11.6 Le Cadre opérationnel proposé vise essentiellement à fournir des orientations quant au choix des modalités appropriées à la supervision et à l'exécution des programmes dans les États fragiles et touchés par un conflit. Le Cadre opérationnel formule et répertorie les différentes options d'utilisation des modèles d'entité de gestion et de supervision. En outre, il propose une nouvelle modalité « double » (entité mixte de supervision et de gestion).

Débats

11.7 Les administrateurs sont favorables au Cadre opérationnel, avec les modifications proposées. L'un des administrateurs remarque que l'implication de la population locale dans la mise en œuvre des programmes dans les États fragiles et touchés par un conflit est un facteur d'appropriation accrue qui favorisera la réalisation des objectifs ; d'autres soulignent l'importance de prévoir une assistance technique et des directives spéciales dans ces situations. Il est, de plus, recommandé au Secrétariat d'envisager les situations de conflit comme un état transitoire précédant un retour à une situation de non-fragilité dès que la stabilité est rétablie.

11.8 L'établissement d'un lien explicite entre le Cadre opérationnel et les initiatives et accords internationaux, tels que la « Nouvelle donne », est jugé important.

11.9 À l'issue des débats, la décision ci-dessous, qui entérine les modifications mentionnées au paragraphe 11.3 ci-dessus, est approuvée :

> **BOD/2013/05-10 — Cadre opérationnel pour un appui efficace aux États fragiles et touchés par un conflit :** le Conseil d'administration approuve le Cadre opérationnel pour un appui efficace aux États fragiles et touchés par un conflit qui fait l'objet de l'Annexe 1 du document BOD/2013/05 DOC 08.

12. BUDGET DU SECRÉTARIAT

12.1 La Directrice générale présente le document BOD/2013/05 DOC 09 qui requiert l'approbation d'un montant supplémentaire de 940 000 dollars pour le budget du Secrétariat de juillet 2012 à décembre 2013.

12.2 La Directrice générale donne les grandes lignes de l'exécution du budget depuis juillet 2012 — faisant apparaître des dépenses légèrement en deçà des attentes, une situation largement imputable à un processus d'embauche ralenti au moment de l'arrivée de la Directrice générale.

12.3 Sur une base annualisée, le budget supplémentaire représente une augmentation de 20 % du budget du Secrétariat par rapport au budget voté par le Conseil en septembre 2012. Le document relatif au budget du Secrétariat à l'étude a été préparé pour fournir au Conseil un maximum d'informations dans la plus grande transparence. Il est important, en effet, que le Conseil soit parfaitement informé des implications des décisions.

12.4 Compte tenu de la restructuration du Secrétariat, la Directrice remarque que la priorité numéro 1 en matière de recrutement concerne l'équipe de soutien aux pays qui, une fois étoffée, sera en mesure de mieux répondre aux besoins des pays en développement partenaires. À chacun des objectifs stratégiques exposés dans le Plan stratégique correspondra un Coordinateur senior de pôle technique au sein de l'équipe de soutien aux pays.

12.5 Les relations avec les parties prenantes et la mobilisation des ressources seront gérées par une équipe spéciale renforcée. Cette équipe sera chargée des relations avec les bailleurs et des fonctions de levée de fonds, des efforts de stratégie et de sensibilisation à l'égard des OSC, des contacts avec les entreprises et les fondations privées, et les banques de développement, de l'appui aux groupes constitutifs représentant des pays en développement partenaires ainsi que du travail de promotion de l'éducation à l'échelle mondiale. La communication sera incluse dans les attributions de cette nouvelle équipe.

12.6 Les domaines opérationnels du Secrétariat seront regroupés dans une équipe unique placée sous la houlette d'un Directeur des opérations. Cette équipe s'occupera des activités du Conseil, des finances et de l'administration, des affaires juridiques et des ressources humaines. Elle gèrera les opérations d'octroi de financements du GPE.

12.7 Une unité de suivi-évaluation a également été mise sur pied. Le Secrétariat conservera, par ailleurs, un volet technique par le biais d'un Conseiller technique principal. Celui-ci travaillera en collaboration étroite avec les points de contact techniques intégrés à l'équipe élargie de soutien aux pays.

12.8 Les trois grands pôles — soutien aux pays, relations extérieures et opérations — seront dirigés par des responsables seniors qui constitueront, avec la Directrice générale, l'équipe de direction.

12.9 Enfin, la Directrice générale demande au Conseil d'autoriser la Banque mondiale à contracter un bail de trois ans pour la location d'espaces de bureau supplémentaires pour le Secrétariat dans le bâtiment où celui-ci est installé à Washington. Ces nouveaux espaces de bureau donneront au Secrétariat la place nécessaire pour son extension, l'espace actuel étant déjà restreint.

Débats

12.10 Bien que favorables à la proposition, les administrateurs soulignent que leur accord est donné avec prudence et circonspection, dans l'idée d'assurer à la nouvelle Directrice générale

des ressources adéquates lui permettant de faire face à des tâches complexes. Le contexte plus large de coupes budgétaires et d'austérité est souligné par beaucoup. L'un des administrateurs signale que son groupe constitutif ne prendra pas part au vote de la décision budgétaire en raison de considérations internes de politique institutionnelle liées à l'augmentation des budgets administratifs des organismes multilatéraux.

12.11 La Directrice générale est félicitée pour la clarté de son document et de sa présentation et remerciée pour le surcroît de transparence constaté sur ce point ainsi que dans les autres documents préparés pour ces réunions. Les administrateurs demandent au Secrétariat d'établir dans les plus brefs délais un plan de travail détaillant ses activités révisées au regard de l'accroissement du personnel et du budget pour la période allant jusqu'à la fin de l'année 2013.

12.12 La décision suivante est approuvée :

BOD/2013/05-11 — <u>Budget du Secrétariat</u> : le Conseil d'administration

a. note l'incidence en année pleine de la dotation en effectifs sur le budget de 18 mois pour la période allant de juillet 2012 à décembre 2013 approuvé dans la décision BOD/2012/09-02 ;

b. note la réorganisation du Secrétariat et la réaffectation de ses ressources en fonction des priorités du Partenariat ;

c. approuve un montant supplémentaire de 940 000 dollars au titre de 12 postes supplémentaires pour la période de 6 mois allant du 1er juillet au 31 décembre 2013 ;

d. approuve la demande d'autoriser la Banque mondiale à signer, au nom du Partenariat mondial pour l'éducation, un bail d'un montant de 366 000 dollars pour la location de bureaux supplémentaires pour une période de trois ans à compter du 1er juillet 2013, et note que la présente demande de crédits budgétaires couvre une partie de ce montant (1er juillet – 31 décembre 2013) ;

e. note les dépenses non renouvelables liées à la prochaine campagne de reconstitution des ressources, d'un montant de 516 000 dollars comme indiqué dans le document BOD/2013/05 DOC 04, et note en outre que les surcoûts associés aux services de consultants à court terme engagés pour la campagne avant décembre 2013 seront imputés sur le présent projet de budget.

13. NOTES DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS MONDIALES ET RÉGIONALES

13.1 La Directrice générale et Luis Crouch (Secrétariat) présentent le document BOD/2013/05 DOC 10 qui requiert l'approbation d'allocations pour le second cycle de requêtes au titre du programme d'activités mondiales et régionales (AMR).

13.2 Le Secrétariat a reçu 18 notes de synthèse et a effectué une analyse détaillée de chacune en conformité avec le Manuel opérationnel AMR ; l'approbation de cinq de ces notes a été recommandée, pour un montant total de 16 786 086 dollars. Toutefois, suite à la consultation informelle de membres du Conseil en amont de la réunion du Conseil et après de nouvelles études internes, le Secrétariat recommande la clôture du programme AMR à la suite de ce second cycle et l'ouverture de travaux visant à élaborer un dispositif innovant mieux adapté au but recherché. Le Secrétariat constate les limitations du programme AMR qui n'est plus nécessairement en phase avec les priorités et les orientations du Partenariat mondial. Le Secrétariat présente deux des notes de synthèse qui sont soumises à considération, tout en débattant de la possibilité de n'approuver aucun des cinq éléments proposés ou de les adopter tous. Le Secrétariat se réjouit d'avoir l'occasion de débattre objectivement avec le Conseil de la meilleure voie à suivre.

Débats

13.3 La Banque mondiale et l'UNESCO signalent leurs intérêts dans les notes de synthèse et déclarent qu'elles ne prendront pas part aux décisions liées aux propositions de financement figurant à ce point de l'ordre du jour.

13.4 Les administrateurs conviennent que ces notes de synthèse seront les dernières à être approuvées au titre du programme AMR. Il n'y a plus de volonté de poursuivre le programme AMR dans sa forme actuelle qui, de l'accord général, n'est plus adapté au but recherché. L'honnêteté et la transparence de la présentation du Secrétariat sont très appréciées, mais les administrateurs déplorent qu'un changement ait été apporté aux recommandations sans avoir été notifié préalablement par écrit.

13.5 Par ailleurs, le document ne comprend pas suffisamment de détails sur les critères d'examen proposés, ce qui pose problème, de même que le manque d'informations sur le lien entre les nouvelles notes de synthèse et la première série de propositions approuvées en février 2013. Dans ces conditions, le Conseil estime ne pas disposer des éléments nécessaires pour décider, en toute connaissance de cause, d'approuver une partie ou la totalité des nouvelles notes de synthèse ou aucune d'entre elles et demande au Secrétariat de réviser le document pour le lui soumettre ultérieurement. Certaines idées pouvant aider à éclairer la décision finale sont évoquées : i) cohérence avec le Plan stratégique du GPE, y compris son plan de mise en œuvre ; ii) diversité des partenaires bénéficiaires d'un soutien ; iii) diversité géographique ; iv) soutien des activités de haute qualité qui ne seraient pas en mesure d'attirer un autre moyen de financement.

13.6 Les mérites d'une nouvelle approche innovante sont discutés, et largement reconnus, sous réserve qu'une telle approche ne soit pas conçue comme purement technologique. Certains administrateurs signalent également que la nouvelle approche devrait inclure une réflexion sur la façon dont le Partenariat mondial pourrait encourager le partage des connaissances et des approches de programmes régionaux. Une demande particulière est formulée pour que

l'innovation englobe les multiples idées et approches actuellement explorées par les pays en développement partenaires du GPE.

13.7 La décision suivante est approuvée :

BOD/2013/05-15 — <u>Activités mondiales et régionales</u> : le Conseil d'administration demande au Secrétariat de

a. poursuivre l'analyse de la seconde série de notes de synthèse AMR et de soumettre des recommandations à l'approbation du Conseil d'administration d'ici le 15 juillet 2013 ;

b. préparer des options permettant de prendre en compte l'innovation, les lacunes en matière de connaissances, les questions régionales et d'autres questions similaires, afin que le Conseil d'administration les examine lors de sa prochaine réunion en présentiel de novembre 2013.

14. SUIVI ET ÉVALUATION

14.1 Jean Marc Bernard, Coordinateur de l'unité de suivi-évaluation du Secrétariat résume l'approche adoptée par le Secrétariat pour mettre en place une unité de suivi-évaluation parfaitement fonctionnelle. Cette présentation est uniquement informative.

14.2 Le Conseil est informé que trois domaines principaux sont envisagés : i) suivi des résultats de l'éducation (Rapport sur les résultats de l'éducation, projet de libre accès aux données) ; ii) suivi des résultats d'exécution des financements (Rapport d'exécution des financements) ; et iii) évaluation (évaluation indépendante du Partenariat mondial et études d'évaluation réalisées par l'unité de suivi-évaluation).

14.3 La note de synthèse concernant l'évaluation indépendante du GPE, les termes de référence du Comité directeur indépendant et les curriculum vitae des membres proposés pour composer ce comité seront diffusés vers le 15 juin 2013 pour que le Conseil puisse formuler des commentaires écrits. Les documents seront ensuite finalisés et soumis à l'approbation du Conseil, et la nomination officielle des membres du Comité directeur indépendant suivra. Le Conseil est également informé que le coût de l'évaluation indépendante est estimé à 3 millions de dollars, soit un coût similaire à celui de la précédente évaluation réalisée en 2009/2010.

Débats

14.4 Certains administrateurs indiquent que le Secrétariat du GPE devrait mettre à profit les sources de données existantes, notamment celles de l'Institut de statistique de l'UNESCO, par souci de cohérence et pour éviter les doublons.

14.5 Les administrateurs abordent la question des trois millions de dollars que coûtera l'évaluation indépendante et on fait remarquer que ce coût devra être justifié par une indiscutable valeur ajoutée pour le Partenariat mondial. Le Secrétariat indique que le projet de note de synthèse pour l'évaluation fournira des informations supplémentaires au Conseil, lequel aura aussi l'occasion de formuler des commentaires. Il est également clairement confirmé que les curriculum vitae des personnes proposées pour composer le comité de direction indépendant seront transmis au Conseil et que le choix final des membres du comité sera approuvé par le Conseil.

15. Information sur l'après-2015

15.1 La discussion de ce point est reportée par manque de temps. La Présidente signale brièvement son engagement actif ainsi que celui du Secrétariat dans les délibérations mondiales et leur contribution au travail du Groupe de haut niveau.

16. Questions diverses

16.1 La Présidente informe l'assemblée que l'Éthiopie a proposé d'accueillir la prochaine réunion en présentiel du Conseil d'administration, laquelle se déroulera du 17 au 19 novembre 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie). La réunion du Conseil d'administration aura probablement lieu les 18 et 19 novembre et sera précédée, le 17 novembre, d'une réunion de présentation des résultats de reconstitution des ressources et d'une brève séance d'information du Conseil.

16.2 La Directrice générale remercie chaleureusement les administrateurs pour leur soutien actif, leur accueil et leur engagement ; elle est favorable à un large dialogue sur toutes les questions, y compris les domaines dans lesquels les administrateurs ont le sentiment que les prestations du Secrétariat méritent d'être améliorées.

16.3 La Présidente clôt la séance en remerciant Luis Crouch qui quitte le Secrétariat après avoir apporté une contribution essentielle au Partenariat mondial pendant deux ans, et Simon Bland, membre du Conseil représentant le groupe Bailleur 3, qui quitte le Département britannique de développement international et dont elle salue les qualités de leadership, la sûreté de jugement et la sagesse. La Présidente leur souhaite à tous deux, au nom du Conseil, beaucoup de réussite dans leurs nouvelles entreprises.

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

	Nom, prénom	Fonction	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
1	Aheto-Tsegah, Charles	Directeur général adjoint	Services de l'éducation du Ghana	Ghana	Administrateur, Afrique 3
2	Albright, Alice	Directrice générale	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
3	Ambühl, Hansjürg	Chef de la division Afrique de l'Ouest	Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC)	Suisse	Administrateur suppléant, Bailleur 1
4	Andersen, Jesper	Conseiller senior	Ministère des Affaires étrangères	Danemark	Bailleur 4
5	Archer, David	Chef des programmes	ActionAid	Royaume-Uni	Administrateur, OSC 1 (OSC internationales et OSC du Nord)
6	Balducci, Giuseppe	Chargé de programme	Commission européenne	Belgique	Bailleur 5
7	Beardmore, Sarah	Responsable programme	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
8	Bellamy, Carol	Présidente du CA du GPE	Présidence du GPE	États-Unis	Président
9	Benito Canelhas, Jose Luis	Conseiller	Ministère de l'Éducation	Timor-Leste	Asie et Pacifique
10	Benveniste, Luis	Responsable sectoriel	Banque mondiale	États-Unis	Banques multilatérales et régionales (Organismes multilatéraux 3)
11	Bernard, Jean-Marc	Spécialiste senior des questions d'éducation	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
12	Besier, Averil	Responsable de la politique	Agence australienne pour le développement international (AusAID)	Australie	Bailleur 2
13	Biney, Francis	Coordinateur	Ministère de l'Éducation	Côte d'Ivoire	Afrique 2
14	Bland, Simon	Chef du département Fonds mondiaux	Département britannique de développement international	Royaume-Uni	Administrateur, Bailleur 3

			(DFID)		
15	Blumör, Rüdiger	Conseiller pour l'éducation	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)	Allemagne	Observateur
16	Shiferaw, Solomon	Directeur	Ministère de l'Éducation	Éthiopie	Représentant l'Administrateur suppléant, Afrique 3
17	Boly-Barry, H.E. Koumba	Ministre	Ministère de l'Éducation	Burkina Faso	Afrique 2
18	Bouapao, H.E. Lytou	Ministre	Ministère de l'Éducation	République démocratique populaire lao	Administrateur suppléant, Asie et Pacifique
19	Bourne, Jo	Directeur associé, éducation	UNICEF	États-Unis	Administrateur suppléant, UNICEF (Organismes multilatéraux 2)
20	Bridges, David	Chargé de programme	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
21	Brinkhaus, Michaela	Responsable de l'éducation primaire	Ministère de la coopération et du développement économiques (BMZ)	Allemagne	Bailleur 5
22	Camara, H.E. Kandia	Ministre	Ministère de l'Éducation	Côte d'Ivoire	Administrateur suppléant, Afrique 2
23	Carroué, Claude	Responsable de la communication	Education International	Belgique	OSC 3 (Corps enseignant)
24	Cauldwell, Jonathan	Conseiller senior	UNICEF	États-Unis	UNICEF (Organismes multilatéraux 2)
25	Cherevatova, Natalia	Chargée des opérations	Banque mondiale	États-Unis	Banques multilatérales et régionales (Organismes multilatéraux 3)
26	Colenso, Peter	Directeur	Children's Investment Fund Foundation (CIFF)	Royaume-Uni	Entreprises et fondations privées
27	Corbafo, Fulgencio	Premier secrétaire	Ambassade de Timor-Leste en Belgique	Timor-Leste	Asie et Pacifique
28	Coustère, Paul	Spécialiste principal de l'éducation	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE

29	Crouch, Luis	Coordinateur d'équipe	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
30	da Silva Costa Belo, Dirce	Conseiller national	Ministère de l'Éducation	Timor-Leste	Asie et Pacifique
31	De Greve, Hans	Conseiller recherche et sensibilisation	Plan Belgique	Belgique	Observateur
32	De Koning, Mireille	Coordinatrice recherche	Education International	Belgique	OSC 3 (Corps enseignant)
33	DeMarcken, Natasha	Directrice du Bureau de l'éducation	Agence américaine pour le développement international (USAID)	États-Unis	Administrateur, Bailleur 6
34	Diouf, Djibril Ndiaye	Directeur de la planification et de la réforme de l'éducation	Ministère de l'Éducation	Sénégal	Afrique 2
35	Dusepulchre, Nadine	Expert senior	Ministère des Affaires étrangères	Belgique	Bailleur 1
36	Edwards, David	Secrétaire général adjoint	Education International	Belgique	Administrateur suppléant, OSC 3 (Corps enseignant)
37	Feinberg, Nathalia	Chef de département	Ministère des Affaires étrangères	Danemark	Administrateur suppléant, Bailleur 4
38	Fordham, Elizabeth	Spécialiste éducation	UNESCO	France	UNESCO (Organismes multilatéraux 1)
39	Fossberg, Camilla	Chef de la section éducation	Agence norvégienne pour le développement et la coopération (Norad)	Norvège	Représentant l'Administrateur, Bailleur 4
40	Freitas, H.E. Bendito	Ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	Timor-Leste	Administrateur, Asie et Pacifique
41	Gantenbein, Nicole	Chargée de programme éducation	Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC)	Suisse	Bailleur 1
42	Gardiner, Amanda	Chef des affaires internationales	Pearson	États-Unis	Administrateur suppléant, Entreprises et fondations privées
43	Gazagne, Fanny	Chargée de mission éducation	Ministère des Affaires étrangères	France	Bailleur 5
44	Gear, Sally	Conseiller senior éducation	Département britannique pour le développement international	Royaume-Uni	Bailleur 3

			(DFID)		
45	Goudiaby, Gisele	Conseil logistique	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
46	Grant Lewis, Suzanne	Directeur adjoint	UNESCO-IIEP	France	UNESCO (Organismes multilatéraux 1)
47	Grigt, Sonia	Chargé de programme	Education International	Belgique	OSC 3 (Corps enseignant)
48	Gutierrez, Francisco	Chef de la division éducation	Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo (AECID)	Espagne	Administrateur suppléant, Bailleur 2
49	Habibyar, Mohammad Shakir	Assistant auprès du Ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	Afghanistan	Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
50	Hoelzer, Ronja	Responsable de programme, Initiative allemande BACKUP pour l'éducation en Afrique	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)	Allemagne	Observateur
51	Ingvoldstad, Chie	Analyste financier	Banque mondiale	États-Unis	Administrateur fiduciaire
52	Kaboré, Ibrahima	Secrétaire permanent	Ministère de l'Éducation	Burkina Faso	Afrique 2
53	Kakule, John	Expert	Secrétariat des pays ACP (États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique)	Belgique	Observateur
54	Karjalainen, Marja	Chef d'unité adjoint	Commission européenne	Belgique	Administrateur suppléant, Bailleur 5
55	King, Elizabeth	Directeur de l'éducation	Banque mondiale	États-Unis	Administrateur, Banques multilatérales et régionales (Organismes multilatéraux 3)
56	Koziol, Margaret	Conseiller en matières de politiques	Agence américaine pour le développement international (USAID)	États-Unis	Observateur
57	Kyo, Yuka	Chercheur en développement économique	Ministère des Affaires étrangères	Japon	Bailleur 6
58	Laryea, Guggi	Responsable des affaires internationales	Banque mondiale	Belgique	Observateur

59	Lefebvre, Francois	Responsable financier senior	Banque mondiale	États-Unis	Administrateur fiduciaire
60	Legault McGill, Ryan	Analyste	Agence canadienne de développement international (ACDI)	Canada	Administrateur suppléant, Bailleur 3
61	Manickchand, H.E. Priya	Ministre	Ministère de l'Éducation	Guyana	Administrateur, Amérique latine et Caraïbes
62	Mbow, Cheikh	Coordinateur national	Coalition des organisations en synergie pour la défense de l'éducation publique (COSYDEP / SÉNÉGAL)	Sénégal	Administrateur, OSC 2 (Pays en développement)
63	Mesen, Michelle	Responsable des liaisons avec le Conseil d'administration	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
64	Mosothoane, H.E. Makabelo	Ministre	Ministère de l'Éducation	Lesotho	Administrateur fiduciaire
65	Motivans, Albert	Chef de section	Institut de statistique de l'UNESCO	Canada	Observateur
66	Mowe, Kjersti	Responsable Communication et apprentissage CSEF	Campagne mondiale pour l'éducation	Norvège	OSC 1 (OSC internationales et OSC du Nord)
67	Naidoo, Jordan	Conseiller senior	UNICEF	États-Unis	UNICEF (Organismes multilatéraux 2)
68	Nazami, Ahmad	Premier secrétaire de l'ambassade d'Afghanistan au Royaume de Belgique	Ambassade d'Afghanistan	Belgique	Europe de l'Est, Moyen Orient et Asie centrale
69	Ncube, Natasha	Coordinatrice Communications		Royaume-Uni	Entreprises et fondations privées
70	Nielander, Tim	Conseiller	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
71	Nkaada, Daniel	Commissaire à l'éducation de base	Ministère de l'Éducation	Ouganda	Administrateur suppléant, Afrique 1
72	Onyancha, Ruth	Responsable senior des relations avec le Conseil	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE

73	O'Reilly, Joseph	Directeur de l'éducation	Save the Children	Royaume-Uni	Administrateur suppléant, OSC 1 (OSC internationales et OSC du Nord)
74	Oulebsir, Naima	Assistante de programme	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
75	Pascual, Jay	Conseil	Banque mondiale	États-Unis	Administrateur fiduciaire
76	Paxton, Will	Chef de la politique éducative	Save the Children	Royaume-Uni	OSC 1 (OSC internationales et OSC du Nord)
77	Pearce, Caroline	Coordinatrice mondiale par intérim et Chef de la politique	Campagne mondiale pour l'éducation (CME)	Afrique du Sud	OSC 1 (OSC internationales et OSC du Nord)
78	Pessi, Jefferson	Coordinateur	Education International	Belgique	OSC 3 (Corps enseignant)
79	Power, Padraig	Responsable financier senior	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
80	Rao Gupta, Geeta	Directeur exécutif adjoint	UNICEF	États-Unis	Administrateur, UNICEF (Organismes multilatéraux 2)
81	Reiplinger, Lena	Chargée de dossier	Ministère fédéral de la coopération et du développement économiques	Allemagne	Bailleur 5
82	Ricoveri, Alessandro	Responsable Éducation	Commission européenne	Belgique	Bailleur 5
83	Saidov, H.E. Nuriddin	Ministre	Ministère de l'Éducation	Tadjikistan	Administrateur suppléant, Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
84	Sakho, Marieme	Secrétaire général	Sypros	Sénégal	Administrateur, OSC 3 (Corps enseignant)
85	Samba, Madiana	Administrateur EFA SL	Éducation pour tous, Coalition Sierra Leone	Sierra Leone	Administrateur suppléant, OSC 2 (Pays en développement)
86	Sánchez, Sandra	Vice-Ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	Honduras	Administrateur suppléant, Amérique latine et Caraïbes
87	Santos, Lucrecia	Assistante personnelle	Ministère de l'Éducation	Timor-Leste	Asie et Pacifique

88	Santos, Nelson	Ambassadeur auprès de l'UE	Ambassade de Timor-Leste	Timor-Leste	Asie et Pacifique
89	Sarvi, Jouko	Chef des pratiques éducatives et président de la Communauté de pratique éducation	Banque asiatique de développement	Philippines	Administrateur suppléant, Banques multilatérales et régionales (Organismes multilatéraux 3)
90	Schmidt, Caroline	Conseiller éducation	Initiative GIZ BACKUP	Allemagne	Observateur
91	Schroh, Karen	Chef du Bureau UE	Plan International	Belgique	Observateur
92	Seim, Olav	Directeur	UNESCO	France	Administrateur suppléant, UNESCO (Organismes multilatéraux 1)
93	Shambiev, Alinazar	Traducteur	Ministère de l'Éducation	Tadjikistan	Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
94	Shokirov, Imomali	Chef d'unité	Ministère de l'Éducation	Tadjikistan	Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
95	Siebes, Ronald	Chef adjoint de la division éducation	Ministère des Affaires étrangères	Pays-Bas	Bailleur 1
96	Smith, Alan	Professeur	Université d'Ulster	Royaume-Uni	Observateur
97	Sow, François	Chef de l'unité de développement humain	Ministère des Affaires étrangères	France	Bailleur 5
98	Stockill, Jennifer	Chargé des politiques et programmes	Département britannique pour le développement international (DFID)	Royaume-Uni	Bailleur 3
99	Tanai, Farid	Conseiller	Ministère de l'Éducation	Afghanistan	Observateur
100	Tanaka, Shinichiro	Conseiller senior	Agence japonaise de coopération internationale	Japon	Bailleur 6
101	Tang, Qian	Sous-directeur général pour l'éducation	UNESCO	France	Administrateur, UNESCO (Organismes multilatéraux 1)
102	Tapp, Charles	Conseiller senior, reconstitution des ressources	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE

103	Terlecki, Sabine	Chef de la politique	Concord	Belgique	Observateur
104	Thabana, Keratile	Secrétaire principal	Ministère de l'Éducation et de la Formation	Lesotho	Administrateur, Afrique 1
105	Thiam, H.E. Serigne Mbaye	Ministre	Ministère de l'Éducation	Sénégal	Administrateur, Afrique 2
106	Thyness, Hilde	Conseiller senior	Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad)	Norvège	Bailleur 4
107	Tinning, Chris	Ministre-Conseil	Agence australienne pour le développement international (AusAID)	Australie	Administrateur, Bailleur 2
108	Touré, Kaffouba	Directeur des Finances	Ministère de l'Éducation	Côte d'Ivoire	Afrique 2
109	Vilsack, Christie	Conseiller senior en éducation internationale	Agence américaine pour le développement international (USAID)	États-Unis	Bailleur 6
110	Waples, Sally	Responsable des programmes et politiques	Département britannique de développement international (DFID)	Royaume-Uni	Bailleur 3
111	Wardak, H.E. Farooq	Ministre	Ministère de l'Éducation	Afghanistan	Administrateur, Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
112	Wilmshurst, Euan	Directeur	Children's Investment Fund Foundation (CIFF)	Royaume-Uni	Administrateur, Entreprises et fondations privées
113	Winthrop, Rebecca	Directrice et « Senior Fellow »	The Brookings Institution	États-Unis	Observateur
114	Xaymountry, Bounpanh	Directeur Général adjoint	Ministère de l'Éducation	République démocratique populaire lao	Asie et Pacifique
115	Yabo, Mondon	Diplomate	Ambassade de Côte d'Ivoire	Belgique	Afrique 2
116	Yoshida, Kazuhiro	Professeur	Université d'Hiroshima	Japon	Bailleur 6